

entre les propositions actuelles du gouvernement et celles qui ont été rejetées? S'il en est ce ne peut être que ceci: cette mesure est moins importante que la précédente puisqu'elle comporte des sommes moins considérables.

• (12.50 p.m.)

Je ne vois pas comment le gouvernement peut logiquement prétendre qu'il s'agit ici d'une question de confiance. Le premier ministre fait fi de son honnêteté coutumière lorsqu'il dit à la Chambre que la question de confiance n'est en jeu que si le gouvernement a été défait. C'est bien ce qu'il a dit: la question de confiance ne se pose que lorsque le gouvernement a été défait, même s'il s'agit d'une affaire de finances. Maintenant, nous entendons le ministre des Finances prétendre, à propos d'une mesure d'importance beaucoup moindre, que la question de confiance est en jeu. Cela est évidemment conforme à la thèse ridicule avancée par le ministre de la Justice, thèse voulant que c'est au gouvernement de décider, avant ou après le vote, s'il s'agit d'une question de confiance. Je suis curieux de voir si le gouvernement restera sur cette position si jamais la motion est rejetée. Nos vis-à-vis pourraient non seulement dire avant ou après le vote s'il s'agit d'une question de confiance, mais ils pourraient aussi faire volte-face, c'est-à-dire déclarer d'avance qu'il s'agit d'un vote de confiance, puis, en cas de défaite, annoncer qu'il n'en est rien. A mon sens, il faut tirer la chose bien au clair, car les néo-démocrates semblent y perdre leur latin.

Lundi, j'ai signalé que la démission d'un gouvernement renversé sur une mesure législative importante constituait dans notre pays la sauvegarde non seulement du régime de gouvernement responsable mais encore du régime des partis. J'ai indiqué clairement que nier ce principe équivaldrait à détruire notre régime des partis. Mais les porte-parole du Nouveau parti démocratique semblent croire qu'un simple discours peut éluder la difficulté: ils n'ont qu'à préciser qu'ils votent contre une mesure particulière, et non pas contre le gouvernement. A mon avis, c'est nier que les graves mesures fiscales et les projets de loi importants engagent le sort du gouvernement. Je soutiens qu'en adoptant cette attitude, ils détruisent le fondement de notre régime de gouvernement responsable et de notre régime des partis.

Nous connaissons tous, à ce propos, les revirements du Ralliement créditiste. Ses membres gémissent contre certains aspects des lois, mais ils craignent de précipiter des

[M. Nugent.]

élections qui les élimineraient de la scène politique. Ils déclarent: Nous avons voté uniquement contre une mesure, et non contre le gouvernement. Le Crédit social a tenu des propos assez semblables. Un régime merveilleux s'élabore au sein du Nouveau parti démocratique, du Ralliement créditiste et du Crédit social: ils veulent tous avoir des représentants à la Chambre, mais ils se soustraient à leurs responsabilités à l'égard de questions essentiellement importantes pour le pays. (*Applaudissements*)

Je soutiens—et je parle au nom du parti—que la question de confiance est inhérente à toute mesure importante du gouvernement, et sûrement aux bills de finances. Lorsqu'il est défait sur une importante mesure législative, le gouvernement se doit de démissionner, car le Parlement lui a retiré sa confiance. La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui se résume simplement à ceci: tous les autres partis à la Chambre n'ont pas voulu admettre que le gouvernement doit être responsable. Leurs membres ont renoncé au devoir qui leur incombe en tant que député de maintenir un régime de gouvernement responsable.

Je n'ai pas, je pense, à pousser plus loin ce raisonnement et à vous montrer ce qu'une telle politique signifie pour le Parlement et le Canada. Mais par égard pour certains partisans du gouvernement, qui semblent quelque peu déconcertés, ou d'avis contraire, je devrais peut-être signaler que nous avons longtemps joui d'un gouvernement responsable parce que le gouvernement doit se plier à la volonté du Parlement; autrement celui-ci peut le renverser. Voilà l'essence d'un gouvernement responsable.

Il est exact que le gouvernement ne peut durer plus de cinq ans, mais nous n'avons pas d'élections à date fixe, comme aux États-Unis, où il est impossible de renverser un gouvernement avant l'expiration de son mandat. Voici l'essence de notre système de démocratie responsable: si le gouvernement ne jouit pas de la confiance du Parlement, il peut à tout moment être renversé. Tel est le contrôle qu'exerce le Parlement. Or, le gouvernement nous dit: Nous nions ce principe et nous entendons rester au pouvoir. Le seul cas où le premier ministre soit tenu d'aviser le Gouverneur général qu'il a perdu la confiance du Parlement, c'est lorsque le gouvernement a été défait au Parlement sur un vote de confiance. Un vote de confiance ne suivrait pas nécessairement une défaite d'un gouvernement. On a un choix. Le gouvernement préfère toujours miser sur les deux tableaux. Il peut rester cinq ans au pouvoir ou décider, s'il juge l'opinion publique favorable, de